

UNIVERSITÉ DE TOULON
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALTERNANCE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022
DIPLOME D'UNIVERSITE
ACCOMPAGNER : DE LA PROCREATION A LA NAISSANCE

Les présentes règles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants, le règlement intérieur de l'université et la charte des examens :

- Le Décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales de premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation, notamment son art. D612-12,
- Le Décret n° 2020-181 du 28 février 2020 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et fixant le pourcentage des meilleurs bacheliers de chaque lycée bénéficiant d'un accès prioritaire dans les formations de l'enseignement supérieur public
- L'arrêté du 1^{er} juin 2018 accréditant l'Université de Toulon en vue de la délivrance de diplômes nationaux de Capacité, Diplômes d'Accès aux Etudes Universitaires, Diplômes Universitaires de Technologie, Licences, Licences professionnelles, Masters, et Ecoles Doctorales,

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION

Aujourd'hui les modes de conception des enfants et les parentalités sont diverses, et le seront de plus en plus. Il faut donc être capable d'innover et d'anticiper les liens, pour accompagner ensemble et au mieux, le bébé dès la procréation. Dans ce contexte, ce D.U. propose d'optimiser les attitudes, postures et langages nécessaires à une épigénétique de qualité, à travers diverses approches (philosophiques, sociologiques, biologiques etc...).

Ce D.U. se donne pour objectif de doter les professionnels d'outils de communication et de pratiques, venant compléter leurs gestes techniques, dans le domaine de la maternité, notamment quand celle-ci utilise des techniques de PMA.

I-1-Composition des enseignements

Le D.U. est organisé sur une année et composé d'unité d'Enseignements (UE) comportant des enseignements (ECUE) obligatoires.

Le DU comprend 4 UE :

- UE 1 Diagnostic de l'accompagnement et accompagnement en actes
- UE 2 Pour quels besoins de l'enfant ? Pour quels besoins des professionnels ?
- UE 3 Diversités des situations
- UE 4 Mise en pratiques professionnelles

Le nombre total d'heures en présentiel est de 171,5 heures et de 50h de stage dans la pratique professionnelle de chaque stagiaire.

I-2- Organisation

Durée de la formation :	1 an
Début de la formation :	Début octobre
Fin des cours :	Début juillet
Fin de la formation :	Septembre

Périodicité : 2,5 jours/mois

Dix sessions d'une fin de journée de 3 heures et de deux journées de 7 heures permettront aux participants de perfectionner leurs propres pratiques de l'accompagnement. La participation active basée essentiellement sur des questions, la richesse des échanges et des réflexions personnelles, l'examen critique des anciennes et nouvelles méthodes d'accompagnement, la mise en situation entre les participants au D.U. et des parents volontaires participeront à la recherche d'un mode différent de relation parents-professionnels-bébés.

Les interventions sont prévues du jeudi 17h au samedi 17h30 et sont organisées de la façon suivante :

- Jeudi (17h-20h)

« immersion dans le thème ». Écoute d'une conférence et/ ou table ronde ouverte au public.
Rencontres, questions, approfondissement, mise en lumière des dérives et opportunités.

- Vendredi (9h-12h30 et 14h-17h30)

« apprentissage en groupe ». Élaboration et projections en situation incluant l'éthique, le comportement et le langage et comprenant les valeurs d'autonomie, respect et coopération.

- Samedi (9h-12h30 et 14h-17h30)

« du savoir à la connaissance ». Appropriation individuelle des 2 jours précédents avec restitution en amphi. Plan de recherche personnelle du prochain thème abordé.

Lieu : Université de Toulon, Campus de La Garde dans les locaux de la Direction de la FTLV

I-3 Public concerné et conditions d'accès à la formation

Public concerné

> Directions administratives : Directeur de maternité, Chef de services hospitaliers, Chef de pôle, Directeur de laboratoire, Directeur d'instituts PMA, Cadre administratif de santé, Directrice d'école de sages-femmes

> Chefs de projets : Responsabilité Sociale des Entreprises, Laboratoire, Entreprise de la santé et du soin, Tout responsable de projets en liens avec la problématique élargie du soin, Chef de projets dans milieu associatif

> Professionnels de santé : Entrepreneur de la santé (start-up de la santé, monitoring de la santé), Médecins (biologiste, gynécologue, obstétricien, pédiatre, pédopsychiatre...), Psychologue, Sage-femme, Kinésithérapeute, Professionnels de la Périnatalité

Pré-requis

Niveau Master 2 (sinon dérogation sur dossier), 5 ans minimum de pratique professionnelle.
CV, lettre de motivation

Capacité d'accueil et seuil d'ouverture

Effectif minimum : 15 participants

Effectif maximum : 20 participants
Possibilité d'assister à un ou plusieurs modules.

I-4 Admission au diplôme

Le diplôme est obtenu lorsque :

- Le stagiaire obtient la moyenne non pondérée, soit 10/20, sur l'ensemble des UE
- Les UE 1, 2 et 3 sont obtenues avec une moyenne minimale de 8/20 chacune.
- L'UE 4 comptant la mise en pratique professionnelle, le mémoire et sa présentation est obtenue avec une moyenne minimale de 10/20.

En cas d'ajournement, les UE validées seront conservées l'année suivante et le stagiaire devra obtenir son diplôme à la fin de cette deuxième année. En cas d'échec, le stagiaire perd le bénéfice des notes et des résultats obtenus sur les deux années.

Le mémoire individuel présenté en fin de formation avec soutenance est optionnel pour les professionnels n'étant inscrits qu'au niveau de l'UE. Le DU ne pourra donc pas être délivré à ces inscrits partiels.

I-5 Mentions

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par le stagiaire sur l'ensemble des UE :

- Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable
- Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien
- Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien
- Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

I-6 Session

Le diplôme est en session unique.

II – ASSIDUITÉ - RATRAPAGE

La participation à tous les cours est obligatoire. Toute absence devra être justifiée. Une feuille d'émargement sera signée systématiquement pour chaque demi-journée d'enseignement.

L'absence à la session d'examen entraîne la non validation des UE 1 à 3. L'organisation d'une session de rattrapage en cas d'absence dûment justifiée dans un délai de 48 heures auprès du secrétariat, est laissée à la seule appréciation de l'équipe pédagogique suite à une requête écrite formulée par le candidat. Cette possibilité n'entraîne aucun droit pour le stagiaire.

Pour toutes autres dispositions, la charte des examens de l'UTLN s'applique.

III – MODALITÉS DE CONTRÔLE

III-1 Organisation des examens

Les évaluations des UE 1, 2 et 3 sont trimestrielles et se composent de jeux de rôles, études de cas, de mises en situation et de plan de recherches personnelles en fonction du thème abordé le mois suivant.

Le mémoire est évalué par une notation du rapport écrit et d'une soutenance orale.

III-2 Déroulement des épreuves

Les épreuves sont réalisées par des mises en situation et jeux de rôle.

► Lutte contre la fraude

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les épreuves.

Pour plus d'informations, se reporter à la Charte des examens de l'Université.

III-3 Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Les modalités de contrôles de connaissances sont susceptibles d'être modifiées durant la période prévue dans le calendrier universitaire en raison de l'évolution de la crise sanitaires et des mesures réglementaires. Pour y faire face, les modalités de contrôle des connaissances pourront être organisées entièrement à distance.

Ce dispositif s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.

IV – VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Les candidats possédant une expérience professionnelle ou personnelle en rapport avec le diplôme, peuvent constituer un dossier de V.A.E reprise d'études ou de V.E.S dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-529 du 16/04/2002 relatif à la Validation des Études Supérieures

Décret n° 85-906 du 23/08/1985 relatif à la Validation des Acquis Professionnel

COMPOSANTE	DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALTERNANCE
Domaine de formation	Secteur Sciences et Technologies
Intitulé du diplôme	Diplôme d'Université Accompagner : de la procréation à la naissance
Mention	
Effectifs du diplôme	8
Année du diplôme	1 an
Responsables pédagogiques	Pascale DUCHE / Magali Dieux
Secrétaire pédagogique	Mélisande Bastaroli
Maquette 2022 - 2023	

CODES UE	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	Heures étudiant / semestre	NB heures par semestre		
	Une ligne par type de cours (CM, TD, TP) et par enseignant					CM	TD	TP
UE1	COMMENT ACCOMPAGNER ?		1	CT	51	23,0	28,0	
UE2	LES SOIGNANTS ET LES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET DES BEBES		1	CT	51	19,5	31,5	
UE3	LES EVOLUTIONS DE LA PERINATALITE		1	CT	51	19,5	31,5	
UE4	SOUTENANCE ORALE DU MÉMOIRE		1	CT	4			

Total heures semestre 1 / étudiants	
Total heures semestre 2 / étudiants	
s/total heures année / étudiants	
Total heures année / étudiants	157